



## MEMO

Créer son compte, immatriculer et gérer ses copropriétés  
[www.registre-coproprietes.gouv.fr](http://www.registre-coproprietes.gouv.fr)



Syndics bénévoles ou coopératifs

### A. CRÉER UN COMPTE



- 1) Après avoir accédé au site du registre [www.registre-coproprietes.gouv.fr](http://www.registre-coproprietes.gouv.fr), cliquez sur l'onglet « Mon compte » 1 puis sur « s'inscrire ».
- 2) Dans la page qui s'affiche, sélectionnez « syndic bénévole » et cochez la case « je ne suis pas un robot » puis cliquez sur « suivant » 2
- 3) Suivez les étapes suivantes :
  - 1) Renseignement des informations sur le représentant légal, éventuellement sur les paramètres techniques pour les webservices et validation
  - 2) Création du mot de passe grâce au lien envoyé par mail
- 3) Une fois votre mot de passe défini, connectez-vous en cliquant sur « Mon compte » 3

### B. ACTIVER UN COMPTE

Vous n'avez accès aux fonctionnalités du Registre qu'après la création **et l'activation de votre compte**. Par sécurité, le code d'activation vous est envoyé par courrier postal.

- 1) Une fois connecté, cliquez sur l'onglet « Activation de compte » 4
- 2) Saisissez dans l'écran suivant le code d'activation reçu par courrier ; vous accédez à une nouvelle page d'accueil



### C. SE REPERER SUR LE SITE DU REGISTRE DES COPROPRIETES

- Information et assistance**
  - Présentation du registre :** a  
Présentation vidéo des objectifs et fonctionnalités du registre
  - Le registre et moi :** b  
Information sur les modalités d'utilisation
  - Aide et FAQ :** c  
FAQ et formulaire de contact de l'assistance

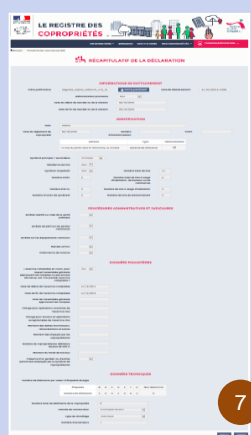
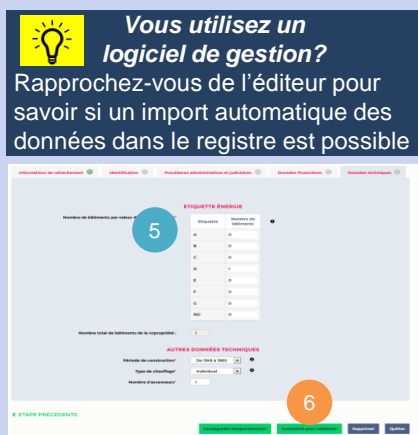


- Annuaire et statistiques**
  - Annuaire des copropriétés** d
  - Statistiques du registre** e
- Compte et immatriculation**
  - Immatriculation / rattachement des copropriétés** f  
et gestion des copropriétés
  - Gestion du compte de télédéclarant** g

## D. IMMATICULER UNE COPROPRIETE

Les syndics sont tenus d'immatriculer les copropriétés de plus de 200 lots principaux existantes avant le 31 décembre 2016.

- 1) Accédez à l'interface d'immatriculation des copropriétés identifiée en **f** sur l'écran d'accueil
- 2) Renseignez les données sur chacun des cinq onglets de l'outil d'immatriculation (les données obligatoires sont signalées par un astérisque) **5**
- 3) Soumettez votre demande de validation **6**
- 4) Validez après relecture le récapitulatif de la déclaration, ou cliquez sur « Retour » si vous souhaitez modifier le formulaire **7**



## E. GERER VOTRE COPROPRIETE

Les actions sur la copropriété sont réalisées à partir de l'écran de « gestion des copropriétés », accessible à partir de la page d'accueil en **f**

Le statut de la copropriété **8 a** et le statut de votre mandat de rattachement **8 b** conditionnent les actions possibles

- 1) Pour cibler une copropriété en particulier vous pouvez utiliser des critères de recherche **9**
- 2) La génération de la fiche synthétique, les mises à jour standard ou annuelle, la déclaration du changement de représentant légal, le renouvellement du mandat du syndic ou la dissolution de la copropriété s'effectuent en cliquant sur l'icône « roue dentée » à gauche de chaque ligne **10**



## F. RATTACHER UNE COPROPRIETE DÉJÀ IMMATICULEE

Le rattachement d'une copropriété immatriculée peut s'effectuer lorsque vous êtes déclaré représentant légal par le précédent représentant légal ou par un notaire.

- 1) Vous recevez un mail ou un courrier contenant un lien
- 2) Suivez les démarches et complétez les informations relatives à votre mandat de gestion **11**

Lorsque vous n'avez pas été déclaré représentant légal :

- 1) Cliquez sur « Mes copropriétés » en **f** et choisissez « Rattacher une copropriété » **12**
- 2) Saisissez le numéro d'immatriculation de la copropriété **12**
- 3) Complétez les informations liées à votre mandat de gestion **11**



## G. CRÉER UN AUTRE COMPTE UTILISATEUR

Vous pouvez créer, pour la personne habilitée à vous suppléer, un compte d'administrateur secondaire ou de gestionnaire, affilié à un compte d'administrateur principal réservé au syndic désigné par l'AG ou par les membres du conseil syndical (cas d'un syndicat coopératif).

- 1) Accédez à la gestion des comptes utilisateurs depuis l'écran d'accueil en **g**. Cliquez sur « Mes comptes utilisateurs ». L'interface ci-contre apparaît. Ajoutez un nouvel utilisateur en cliquant sur le bouton « ajouter » **13**
- 2) L'écran « Création d'un compte utilisateur » apparaît alors. Renseignez les champs et cliquez sur « valider » **14**

